



COMPTE-RENDU
CAP de mobilité de la catégorie C administrative
du 19 au 23 mai 2014

Lors de cette CAP, une fois de plus, l'UNSa Justice constate les blocages opérés, plus particulièrement dans un grand nombre de conseil des prud'hommes sans aucune explication.

L'UNSa Justice déplore également que l'Administration ait procédé à la transformation de 15 postes de C en B.

Un décret sera examiné par le Conseil d'Etat pour la situation des fonctionnaires en poste à Mayotte qui souhaite y rester à l'issue des quatre ans. La publication n'interviendra pas avant l'été.

Les demandes de mutation des agents de la DAP, en position de détachement et non intégrés dans le corps des adjoints administratifs, n'ont pu être examinées car n'avaient pas à être abordées à cette CAP. Un texte de la fonction publique le prévoyait et la direction pénitentiaire aurait dû en avertir ses agents.

Cette direction aurait également dû prévenir que certaines maisons d'arrêt sont en cours de fermeture (ex. : maisons d'arrêt de Clermont-Ferrand et Riom... il était dès lors inutile de postuler sur le Centre pénitentiaire de RIOM, qui va accueillir prioritairement les agents dont les établissements vont fermer).

Les membres de L'UNSa Justice ont été surpris d'apprendre que certaines juridictions n'ont pas été pourvues lors de cette CAP de la catégorie C administrative du fait qu'il y aurait déjà un surnombre de A (ex. : SAR de DIJON !) et un surnombre de B sur d'autres sites !!!

Dans le cadre des critères qui peuvent être déterminants pour la mutation l'UNSa Justice note que les rapports sociaux sont pris en considération par la Direction des services judiciaires alors que la Direction des services pénitentiaires s'appuie sur les points acquis par le demandeur à mobilité ! Ne serait-il pas préférable de privilégier la situation sociale du candidat à mutation ?

Sur tous ces points, l'UNSa Justice a fait part de son amertume à l'Administration, en tiendra-t-elle compte ?

Lors des prochaines CAP de mobilité, une attention particulière sera portée pour les fonctionnaires ne souhaitant pas rejoindre le site du Millénaire (regroupement des services centraux du Ministère de la Justice, actuellement répartis sur huit sites, qui doit être réalisé au cours du second semestre 2015 dans un immeuble à construire, le Millénaire 3, situé parc du Millénaire, dans le 19ème arrondissement de Paris).

Pour information, 21 000 candidatures ont été enregistrées dans le cadre du recrutement sans concours, et 15000 candidats devront passer l'entretien devant le jury, pour fixer la liste des admis. La liste des postes sera disponible en juin ou juillet (toutes directions confondues).

Toutes nos félicitations aux collègues mutés

Les membres CAP UNSa Justice,